

CONSEIL MUNICIPAL ST JUST SUR DIVE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2021 à 18H00

ELUS : Benoît LEDOUX, Alain VILGRAIN, Marie-Noëlle DUBOSC, Patrick VAQUIER, Jean-Paul BAUGÉ, Jimmy SAINTON, Nicolas CHMIELINA, Bernard ROUX, Corine WAVRESKI

Absents excusés : Johnny BEAUMONT

Pouvoir : Johnny BEAUMONT donné à VILGRAIN Alain

Secrétaire : DUBOSC Marie-Noëlle

Convocation du 23 mars 2021

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 ETABLI PAR LA TRESORERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier Principal de Saumur Municipal, receveur de la commune, conforme au compte administratif 2020 de la commune.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après en avoir délibéré, après que M. le Maire soit sorti, les membres présents, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion 2020 du Trésorier Principal de Saumur Municipal, receveur de la commune :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	Dépenses	Recettes	Résultat de Clôture 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat antérieur		163 544,60 €	
Année 2020	194 993,13 €	244 094,92 €	
Résultat de fonctionnement			+ 212 646,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat antérieur		2 266,35 €	
Année 2020	29 231,76 €	58 789,04 €	
Résultat d'investissement			+ 31 823,63 €
RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2020			+ 244 470,02 €

3) VOTE AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- A) Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 49 101,79 €
- B) Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 163 544,60 €
- C) Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 212 646,39 €
- (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u>		31 823,63 €
E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0 €
Besoin de financement F	=D+E	31 823,63 €
AFFECTATION = C	=G+H	212 646,39 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		80 000,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H) Report en fonctionnement R 002 (2)		132 646,39 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter :

Résultat à reporter en investissement recette – compte 001	31 823,63 €
Besoin de financement en 2021 (investissement recettes) – compte 1068	80 000,00 €
Résultat à reporter en fonctionnement recette – compte 002	132 646,39 €

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2021 par chapitre et approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2021	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté		132 646,39 €
Dépenses et recettes	327 126,13 €	194 480,00 €
TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT	327 126,39 €	327 126,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté		31 823,63 €
Dépenses et recettes	359 850,02 €	328 026,39 €
TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT	359 850,02 €	359 850,02 €
TOTAUX DU BUDGET PRIMITIF 2021	686 976,41 €	686 976,41 €

5) CREATION D'UNE REGIE RECETTES

M. le Maire propose de créer une régie d'avances et de recettes auprès du secrétariat de la commune de Saint Just sur Dive à compter du 1^{er} mai 2021. La régie encaissera le paiement des produits suivant :

- Vente de matériel de moins de 300 €
- Location de la salle des fêtes,
- Concession funéraire,
- Amendes, ...

La régie peut régler les dépenses suivantes :

- Achat de petites fournitures d'un montant inférieur à 200,00 €

Un fonds de caisse de 50,00 € sera mis à disposition pour le régisseur et le montant de l'encaisse que le régisseur pourra conserver est fixé à 800,00 €.

M. le Maire propose de nommer Mme MOREAU Magali en tant que régisseur principal ; en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme MOREAU sera remplacée par Mme DUBOSC Marie-Noëlle, régisseur suppléant.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte
 - la création d'une régie d'avances et de recettes pour la commune de Saint Just sur Dive à compter du 1^{er} mai 2021,

- de nommer en régisseur principal Mme MOREAU Magali et en régisseur suppléant Mme DUBOSC Marie-Noëlle,
- autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la création de la régie recettes.

6) DEPANNAGE ECLAIRAGE PUBLIC SIEML

Report ultérieurement

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de la création d'un conseil municipal des jeunes

Permanence de distribution des bacs jaunes le 10/04/2021

Information de la plantation d'une haie par la société de chasse le vendredi 26 mars 2021.

Mise en route du désherbeur thermique au cimetière

Présentation de l'association ANIM'OIES

Ecole : projet de convention avec l'école de Méron pour la création d'un RPI concentré à la rentrée prochaine.